

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine
et de la Petite enfance, concernant
**Les conventions-cadres pour 2026
et les conventions-cadres pluriannuelles**

Interrogée précédemment sur les conventions-cadres relevant de vos compétences, vous m'aviez indiqué que les nouvelles conventions-cadres débuteraient à partir du 1^{er} janvier 2026, conformément à la décision du Gouvernement wallon.

Dans ce cadre, je souhaiterais faire le point avec vous sur ce dossier.

Madame la Ministre pourrait-elle me communiquer la liste des conventions-cadres relevant de ses compétences pour l'année 2026, ainsi que les montants qui y sont consacrés?

Madame la Ministre pourrait-elle préciser si certaines conventions-cadres sont conclues sur une base pluriannuelle et, dans l'affirmative, en indiquer la durée ainsi que les budgets alloués?

Enfin, des subventions facultatives subsistent-elles pour l'année 2026 et, le cas échéant, Madame la Ministre pourrait-elle en préciser les bénéficiaires et les montants?

Réponse de la Ministre Lescrenier:

Je confirme que le Gouvernement a validé, en date du 13 novembre 2025, les subventions pluriannuelles suivantes pour ce qui concerne mes compétences Tourisme et Patrimoine sur la période 2026-2030, à savoir du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 :

Bénéficiaire - TOURISME	Montant/an 2026 – 2030 (CL)	Montant CE 2026
ATOUTS CAMPS	250.000	1.250.000
ACCESS-I	100.000	500.000
Article 27	150.000	750.000
ATTRACTIONS & TOURISME	245.000	1.225.000
BASTOGNE MEMORIAL	100.00	500.000
EVENT CHANGE	50.000	250.000
LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE	35.000	175.000
MUSEES ET SOCIETE EN WALLONIE	50.000	250.000
WANT	75.000	375.000
CANOPEA	44.000	220.000
ACCUEIL CHAMPETRE EN WALLONIE	190.000	950.000
FEDE GITES DE WALLONIE	110.000	550.000
HORECA WALLONIE	200.000	1.000.000
WALCAMP	125.000	625.000
FEDE PARCS NATURELS WALLONIE	35.000	175.000
GEPARK FAMENNE- ARDENNE	108.000	540.000
CHEMINS DU RAIL	20.000	100.000
LES SENTIERS DE GRANDE RANDONNEE	45.000	225.000
PRO VELO	45.000	225.000
	1.977.000	9.885.000

Bénéficiaire - PATRIMOINE	Montant/an 2026 – 2030 (CL)	Montant CE 2026
Maison du patrimoine médiéval mosan ASBL	142.500	712.500
Promethea asbl	57.000	285.000
Qualité-Village Wallonie ASBL	142.500	712.500
Espace Environnement ASBL	42.750	213.750
Archéolo-J ASBL	142.500	712.500

Association de gestion des Domaines touristiques du Vallon de la Lembre ASBL	47.500	237.500
Les Chemins du Rail ASBL	14.250	71.250
Préhistomuseum ASBL	475.000	2.375.000
Office de Tourisme d'Ath ASBL	57.000	285.000
CIPAR ASBL	52.250	261.250
Eglises Ouvertes ASBL	14.250	71.250
Trésor Saint Lambert (Liège) ASBL	19.000	95.000
Maison de la Métallurgie et de l'Industrie à Liège ASBL	23.750	118.750
Société Archéologique de Namur ASBL	57.000	285.000
Association de promotion du site de Malagne ASBL	61.750	308.750
Comité belge du Bouclier Bleu ASBL	19.000	95.000
Les Amis du Château de Moha ASBL	57.000	285.000
Espace Muséal d'Andenne ASBL	38.000	190.000
Musées et Société en Wallonie ASBL	47.500	237.500
Arc-Hab ASBL	42.750	213.750
	1.553.250	7.766.250

Certaines subventions sont à ce stade maintenues en subventions annuelles en matière touristique. Il s'agit des subventions à l'ONE, aux PARCS ET JARDINS DE WALLONIE, et à l'UPAV.

Bénéficiaire - TOURISME	Montant CE 2026
Office de la Naissance et de l'Enfance	225.000
Parcs et Jardins de Wallonie	70.000
Union Professionnelle des Agences de Voyages	75.000
	370.000

Par ailleurs, d'autres conventions de gestion, pour la période 2026-2030, ont été récemment validées par le Gouvernement pour ce qui concerne la gestion de propriétés wallonnes par le biais de subventions inscrites au budget de Tourisme Wallonie:

Tourisme Wallonie	Montant CE 2026
Espace Arthur Masson	110.000
Bois du Cazier	463.500
Blegny-Mine	334.800
Musée Chemin de fer à Vapeur de Treignes	49.500
	957.800

Des conventions de gestion, pour la période 2026-2030, seront prochainement présentées au Gouvernement pour ce qui concerne la gestion de propriétés wallonnes par le biais de subventions inscrites au budget de l'AWaP :

AWaP
ASBL ETC : Abbaye de Stavelot
ASBL Villers-la-Ville

Enfin, des conventions (annuelles renouvelables deux fois) entre l'Agence wallonne du Patrimoine et diverses institutions ont été conclues ou devraient l'être sous peu avec:

- ⇒ l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique (IRSNB): 646.000 €/an,
- ⇒ le Musée de la Mine et du Développement durable ASBL, pour la valorisation de la 3 propriété régionale de Bois-du-Luc: 320.000 €/an,
- ⇒ les Archives générales du Royaume: 163.875 €/an,
- ⇒ l'Institut royal météorologique (IRM): montant à valider par le Gouvernement,
- ⇒ l'Institut Royal du Patrimoine artistique (IRPA): montant à valider par le Gouvernement.

La dotation annuelle inscrite au budget de l'AWaP au bénéfice du CESE Wallonie pour couvrir les frais de fonctionnement de la CRMSF est maintenue.

Il n'y a pas d'autres subventions annuelles accordées au niveau de l'AWaP à ce stade.